

## Méthodologie

### > Un observatoire basé sur l'exploitation des petites annonces...

Cet observatoire a vu le jour en raison des demandes des adhérents de l'Agence d'urbanisme et de la volonté d'une connaissance du marché récent. Il se justifie également au regard des évolutions législatives en matière d'habitat.

Il a été élaboré à partir d'une sélection de **petites annonces** collectées sur Internet, émanant d'**agences immobilières** et de **particuliers**. Ont été retenus les annonceurs suivants : "A Vendre, A Louer", "Se Loger", "Particuliers à Particuliers".

**15 000 annonces** ont été ainsi **saisies** en 2006. Après gestion des doublons, 9 300 d'entre elles sont exploitables.

### > ...necessitant des adaptations...

Après un an de collecte de données, certaines limites sont apparues :

- ⇒ une gestion des doublons longue et coûteuse,
- ⇒ un calcul du prix moyen qui n'est pas celui de la cession (après négociation et frais de notaires),
- ⇒ une dépendance face aux évolutions des sites des annonceurs.

La prise en compte de ces limites a permis de modifier la méthode employée, en étudiant la possibilité d'acquérir les **données PERVAL** (*actes notariaux des ventes effectuées*) par un partenariat avec la Direction Régionale de l'Équipement de Picardie. Seule l'offre locative privée sera donc recensée à partir des petites annonces. Un tel observatoire est, à l'heure actuelle, inexistant sur le département. Ainsi, l'adaptation de la méthode permettra une **gestion facilitée et moins coûteuse de l'observatoire et de ses extensions futures**.

### > ...en vue de futures extensions.

Dans la perspective d'une connaissance de la situation globale de l'habitat sur le département, cet outil concernant le segment de l'offre privée peut être élargi à **d'autres champs d'observation**. En effet, l'acquisition des **données PERVAL** permettrait d'affiner les caractéristiques physiques des biens cédés, de déterminer les profils des vendeurs et des acquéreurs et de connaître le prix réel de cession.

Après autorisation, les **données fiscales FILOCOM** (Fichiers des LOgements par COMMunes) permettront notamment de mesurer la mobilité dans le parc locatif privé, ainsi que les mutations qui s'opèrent dans ce parc (changement de statut d'occupation par exemple).

Enfin, la mobilisation des **données concernant le parc locatif public et son occupation**, à travers des enquêtes des bailleurs sociaux, permettra de compléter ce dispositif, à l'échelle du périmètre de l'Agence.

Au final, cet outil d'observation permettra de suivre le parc de logements dans son ensemble et d'en étudier les évolutions.

## Chiffres-clés

Indices des prix à la vente*		
	Appartement	Maison
France	3 001 €/m <sup>2</sup>	2 161 €/m <sup>2</sup>
Ile-de-France	<b>4 015 €/m<sup>2</sup></b>	<b>2 979 €/m<sup>2</sup></b>
Picardie	2 115 €/m <sup>2</sup>	1 844 €/m <sup>2</sup>
Source : Observatoire du marché de l'ancien, Fédération Nationale de l'Immobilier (Fnaim). - 2006		
Oise	2 860 €/m <sup>2</sup>	2 244 €/m <sup>2</sup>
Oise-la-Vallée	<b>2 547 €/m<sup>2</sup></b>	<b>2 281 €/m<sup>2</sup></b>
Source : Observatoire du logement privé, Oise-la-Vallée. - 2006		

\*Données Fnaim indisponibles pour la location à l'échelle nationale, de l'Ile-de-France et de la Picardie.

D'après l'*Observatoire des marchés de l'immobilier et du foncier* de la Direction Régionale de l'Équipement de Picardie, l'Oise était en 2004 le département le plus cher de la région (2 383 €/m<sup>2</sup> pour une maison contre 1 335 €/m<sup>2</sup> dans l'Aisne et 1 576 €/m<sup>2</sup> dans la Somme, 1 656 €/m<sup>2</sup> pour un appartement contre 1 220 €/m<sup>2</sup> dans l'Aisne et 1 565 €/m<sup>2</sup> dans la Somme). Malgré tout, aujourd'hui, ce département peut être attractif pour de nombreux franciliens. En effet, les prix à la vente sur l'Oise sont à l'heure actuelle 30% moins élevés pour les appartements et 25% moins élevé pour les maisons que sur la région Ile-de-France. (cf. tableau)

#### RÉFÉRENCES - TEXTES LÉGISLATIFS

- Loi instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale n° 2007-290 du 5 mars 2007
- Loi Engagement National pour le Logement n°2006-872 du 13 juillet 2006
- Loi Libertés et Responsabilités Locales n°2004-809 du 13 août 2004
- Loi Solidarité et Renouvellement Urbain n°2000-1208 du 13 décembre 2000
- Circulaire UHC/DH n°2006-68 du 11 septembre 2006 relative à la loi du 13 juillet 2006 portant sur l'Engagement National pour le Logement
- Circulaire UHC/PA3 n°2006-12 du 17 février 2006 sur le rôle de l'Etat pour favoriser la prise en compte des besoins en logements dans les documents d'urbanisme
- Circulaire UHC/DUC n°2005-48 du 29 juillet 2005 relative à l'élaboration des conventions de délégation des compétences pour l'attribution des aides au logement
- Décret n°2005-317 du 4 avril 2005 sur les Programmes Locaux de l'Habitat
- Circulaire UC/IUH n°2004-73 du 23 décembre 2004 relative à l'élaboration des conventions de délégation en matière d'aides au logement

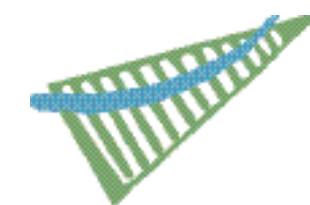
#### AGENCE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA VALLÉE DE L'OISE

13, Allée de la Faïencerie  
60100 CREIL  
Tél. 03 44 28 58 58 - Fax. 03 44 28 58 60  
[www.oiselavallee.org](http://www.oiselavallee.org)  
E-mail : [information@oiselavallee.org](mailto:information@oiselavallee.org)

Directeur de la publication : Thierry MARBACH  
Rédactrice : Magali CARPENTIER, Tony MÉNARD  
Conception : Virginie MAUBOUSSIN  
N°ISSN : 1760-1215



Oise-la-Vallée



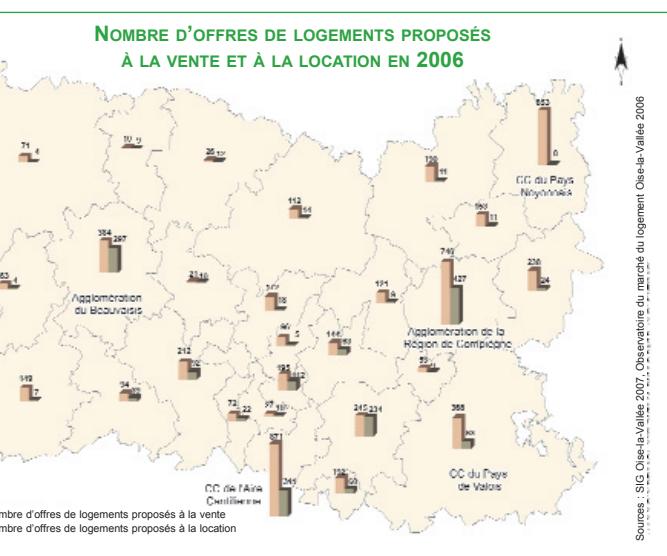
**Oise-la-Vallée**  
AGENCE D'URBANISME  
ET DE DÉVELOPPEMENT  
DE LA VALLÉE DE L'OISE

### > Un marché dynamique et tendu, concentré sur la vallée de l'Oise

Au cours de l'année 2006, plus de **9 000 offres** de logements privés (petites annonces des ventes et des locations) ont été **enregistrées** sur le département dans les supports sélectionnés par Oise-la-Vallée. D'importantes **disparités** sont à noter entre les zones rurales (quart nord-ouest notamment), où l'offre de logement est faible, et les parties plus urbanisées (sud du département et vallée de l'Oise).

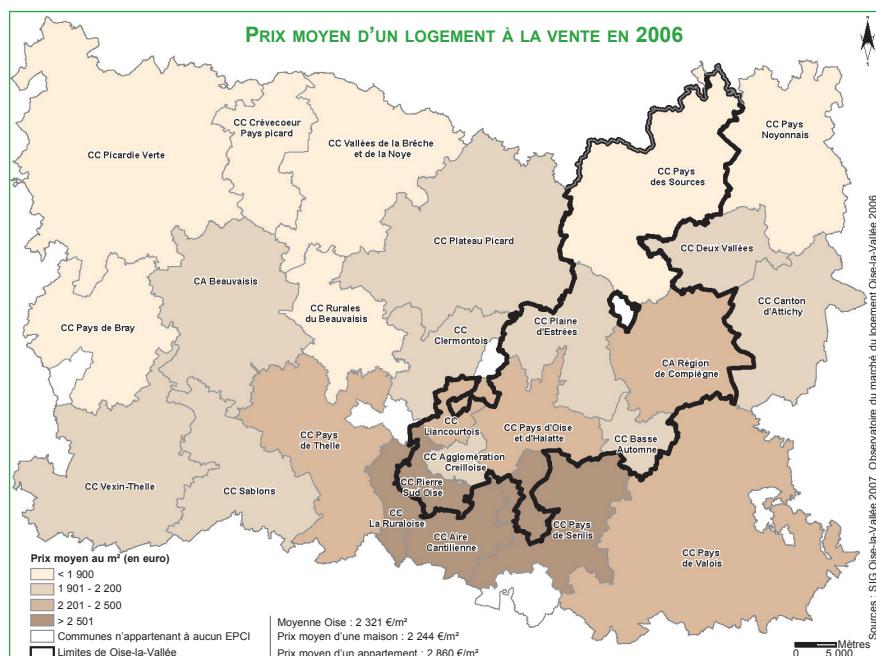
Le rôle des agglomérations (emplois, services...), la proximité de l'Ile-de-France et les nombreux équipements de transports influent sur le dynamisme des marchés locaux et sur les prix. Une **forte tension** se fait sentir sur le département : 80 % des offres enregistrées ne sont parées qu'à deux fois sur le marché. Leur durée de disponibilité est de 47 jours en moyenne. Plus rares, les logements locatifs trouvent preneur en 36 jours en moyenne.

L'offre départementale se compose de ventes (78% du marché) dont deux tiers de maisons, à l'image de la structure du parc de logement de l'Oise. La location privée, rare sur le département, se concentre dans le sud de l'Oise et dans les villes de Beauvais et de Compiègne. L'**insuffisance de l'offre locative**, les niveaux de prix (cf. page suivante) et la gamme réduite de biens proposés sur de nombreux territoires péri-urbains et ruraux posent la question du parcours résidentiel des ménages.

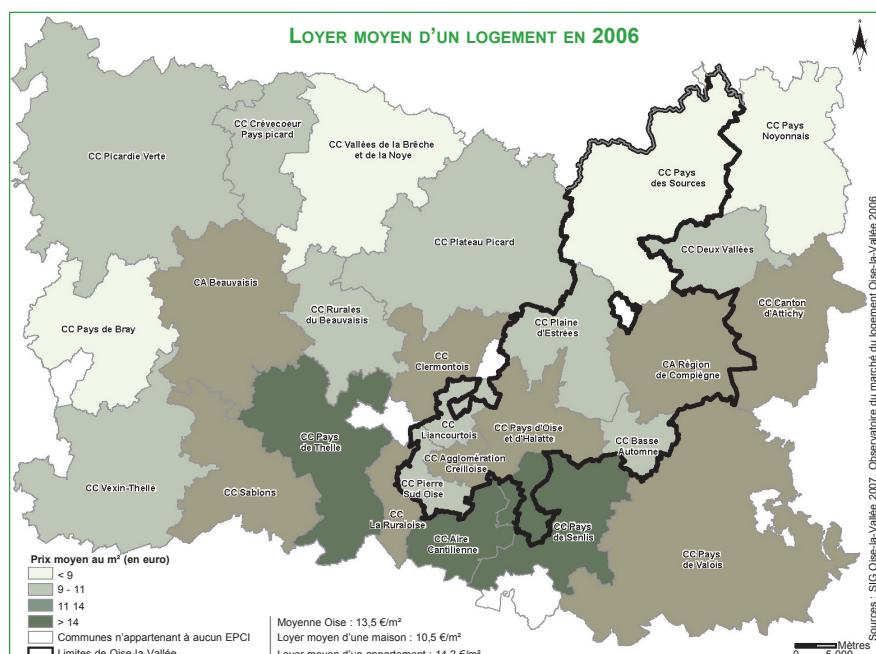


## VENTE ET LOCATION À L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT

> Un niveau de prix plus élevé dans le Sud du département



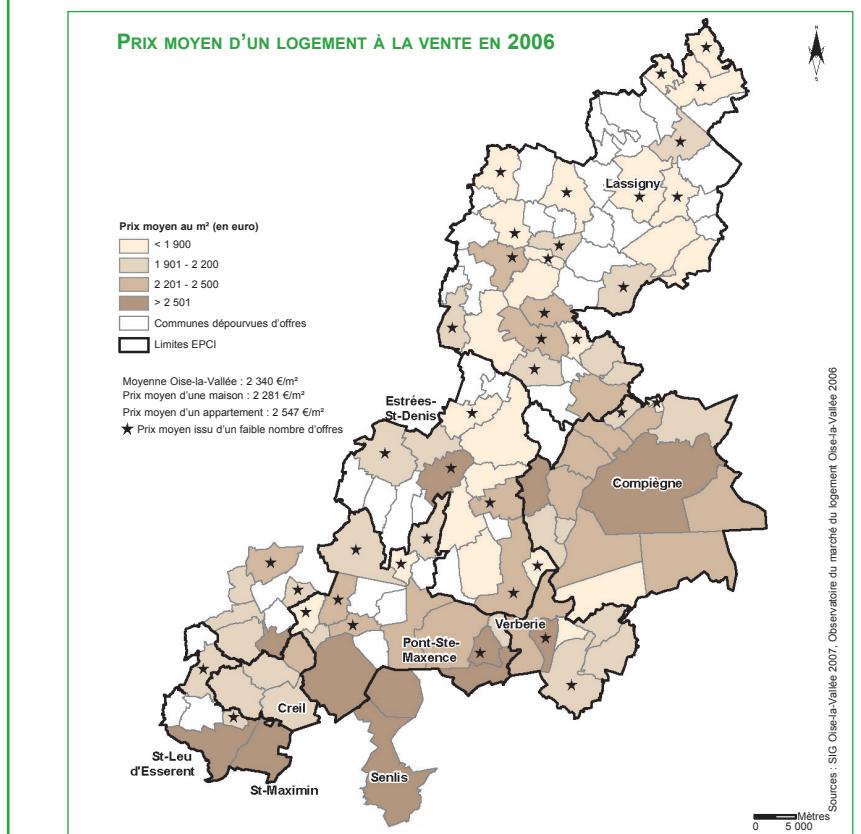
EPCI	Prix moyen au m <sup>2</sup> en €		EPCI	Prix moyen au m <sup>2</sup> en €	
	Ville centre (> 10 000 habts)	Reste de l'intercommunalité		Ville centre (> 10 000 habts)	Reste de l'intercommunalité
Agglomération de la Région de Compiègne	<b>2 516</b>	2 183	C. du Clermontois	2 034	<b>2 445</b>
C. de l'Agglomération Creilloise	1 972	<b>2 132</b>	C. C. des Pays d'Oise et d'Halatte	2 214	<b>2 257</b>
C. C. de l'Aire cantilienne	<b>3 605</b>	3 308	C. C. du Pays de Senlis	<b>3 070</b>	2 714
C. C. du Beauvaisis	1 983	<b>2 321</b>	C. C. du Pays de Valois	2 283	2 226
			C. C. des Sablons	2 031	2 124



EPCI	Prix moyen au m <sup>2</sup> en €		EPCI	Prix moyen au m <sup>2</sup> en €	
	Ville centre (> 10 000 habts)	Reste de l'intercommunalité		Ville centre (> 10 000 habts)	Reste de l'intercommunalité
Agglomération de la Région de Compiègne	<b>14,6</b>	10,5	C. du Clerontois	12,1	9,9
C. de l'Agglomération Creilloise	<b>13,8</b>	12,8	C. C. des Pays d'Oise et d'Halatte	12,0	9,5
C. C. de l'Aire cantilienne	<b>15,8</b>	14,8	C. C. du Pays de Senlis	14,2	13,6
C. C. du Beauvaisis	12,0	8,7	C. C. du Pays de Valois	12,6	12,7
			C. C. des Sablons	12,1	10,2

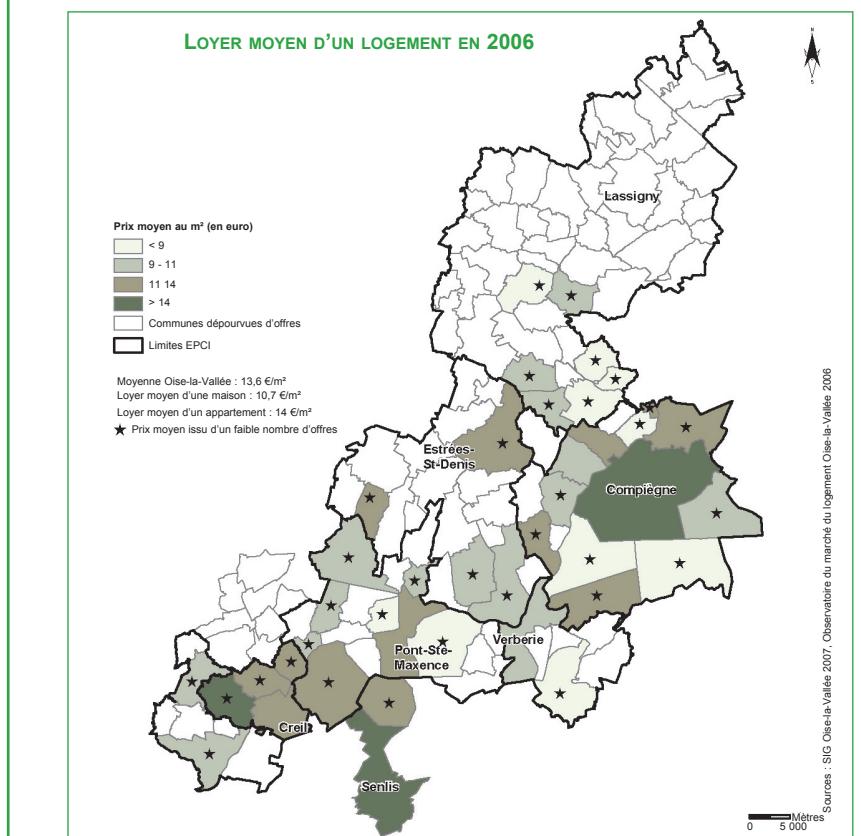
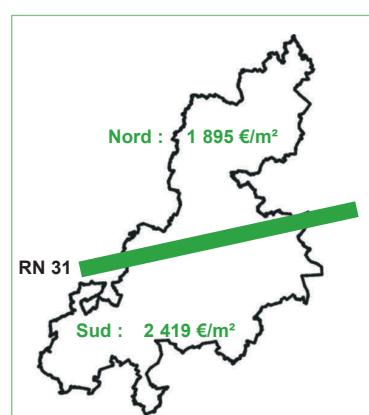
## VENTE ET LOCATION À L'ÉCHELLE DE OISE-LA-VALLÉE

> Une structure de l'offre plus équilibrée sur le périmètre de Oise-la-Vallée, mais des prix conformes à la moyenne départementale

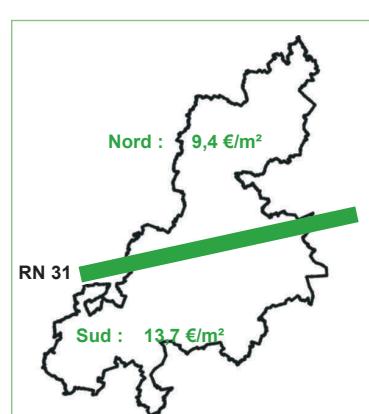


La répartition des offres sur le territoire de Oise-la-Vallée coïncide avec celle de l'Oise (peu nombreuses au nord, très importante à proximité de l'Ile-de-France). Leur durée de disponibilité sur le marché est légèrement plus longue (49 jours en moyenne contre 47 pour l'Oise), surtout pour la location (40 jours en moyenne contre 36 pour l'Oise).

La structure de l'offre est cependant plus équilibrée sur le périmètre de l'Agence. Ainsi, la location représente le tiers des offres proposées, contre 20 % sur l'ensemble de l'Oise.



D'ailleurs 2 logements en location sur 5 se localisent sur le territoire de Oise-la-Vallée. Cet équilibre se retrouve aussi dans les types de biens car le territoire concentre 46 % des offres d'appartements contre 26 % sur le département. La différence de prix entre le Nord et le Sud existe également sur le périmètre de l'Agence, elle est encore plus marquée pour les locations. En effet, le Sud est 27% plus cher à la vente et 45% plus cher à la location que le Nord. Cependant, les prix pratiqués sur le périmètre correspondent à la moyenne départementale. Seuls les appartements en vente sont moins coûteux de 11% en moyenne en raison de leur importance sur le territoire.



A l'échelle communale, il est difficile d'observer le marché du logement privé, car l'offre est parfois très réduite, voire inexistante. De ce fait, les prix calculés ne permettent pas d'obtenir dans certains cas des moyennes pertinentes. Ces calculs sont donc à prendre avec précaution (cf. carte), en particulier pour la location compte tenu de la rareté de cette offre.